

Bienvenue...



E.H.P.A.D

Le « Sandron »

1 Impasse du Sandron - 07 200 UCEL

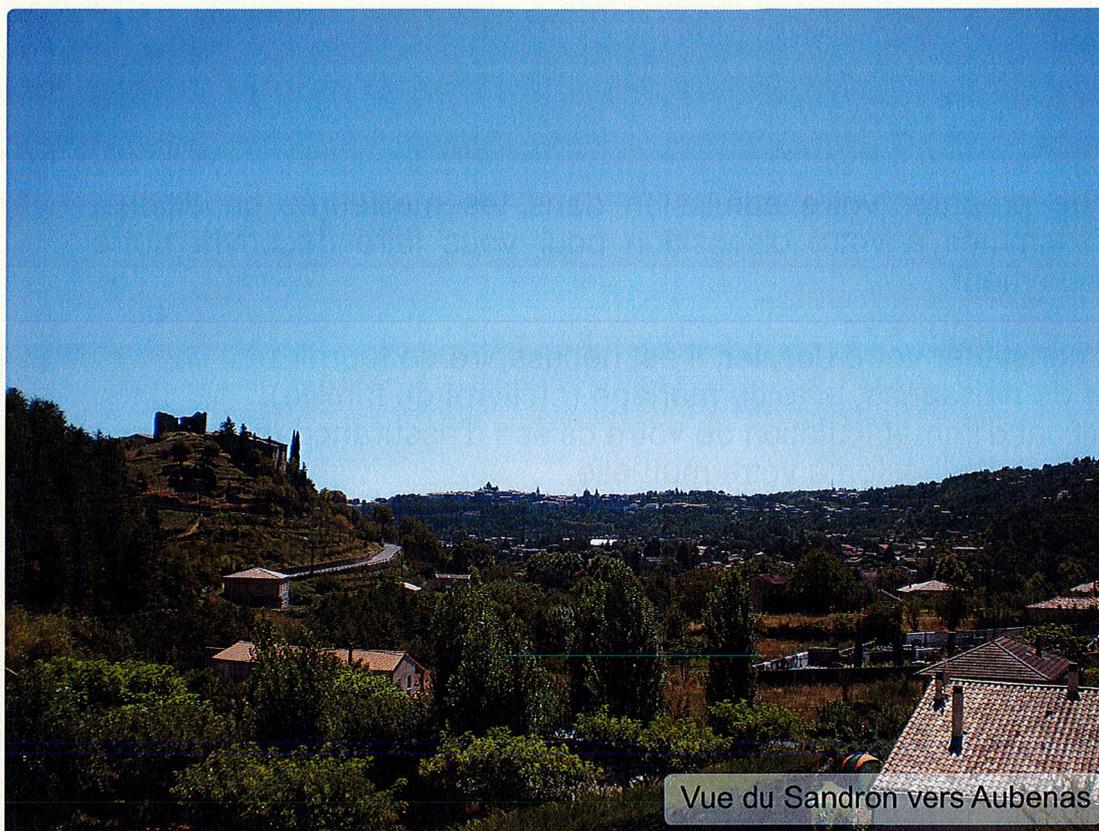
L'établissement est situé dans le département de l'Ardèche. L'Ardèche méridionale est caractérisée par un climat chaud et sec méditerranéen où il fait bon y vivre.

Nous sommes situés à Ucel (07200), commune de 1969 habitants à 219 mètres d'altitude. Ce joli village, surplombé par les ruines de son château offre un cadre de vie exceptionnel. Ucel est idéalement placé au cœur de l'Ardèche méridionale à proximité de la cité médiévale d'Aubenas et la cité thermale de Vals les Bains.

L'établissement propose de nombreux espaces aménagés dans un parc, avec pergola et parcours de santé. Vous accueillir à l'E.H.P.A.D le « Sandron » à Ucel, c'est vous permettre de vivre dans un cadre idéal.

Il règne au sein du « Sandron » une ambiance familiale et chaleureuse. Soyez assuré que le personnel du « Sandron » mettra tout en oeuvre pour vous permettre de vivre un agréable séjour.





Vue du Sandron vers Aubenas

L'E.H.P.A.D le « Sandron » est un établissement public (Centre Communal d'Action Sociale - Fonction Publique Territoriale), il est situé dans le village Ucel.

L'établissement est un E.H.P.A.D : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Il est administré par un Conseil d'Administration (C.C.A.S d'Ucel) et dirigée par une direction.

La capacité d'hébergement de la structure est de 84 lits médicalisés (dont 76 en F1 bis et 8 en chambre double).

Nous accueillons des personnes âgées valides, semi-valides et dépendantes. Nous sommes habilités à l'aide sociale.

Venez découvrir ce havre de paix et de confort au cœur d'un cadre naturel magnifique.

Afin de préparer votre admission dans les meilleures conditions, nous sommes à votre disposition pour vous faire découvrir notre établissement.

Pour constituer votre dossier, il est nécessaire de fournir :

- acte de naissance, acte de mariage (ou livret de famille),
- certificat d'immatriculation de votre caisse d'assurance maladie,
- certificat d'adhésion à votre mutuelle,
- copie de vos titres de pensions,
- déclaration de ressources de l'année précédente,
- carte Vitale,
- certificat du médecin traitant.

L'admission est prononcée par la direction après rencontre avec la famille et sur avis médical du médecin coordonnateur.

Le prix de journée est fixé par arrêté du Président du Conseil Général sur proposition du conseil d'administration et révisé chaque année.

Les frais d'hébergement sont réglés chaque mois à terme échu.

Une oreille attentive sera toujours là pour vous écouter à l'E.H.P.A.D le « Sandron ».



Salle à manger du Sandron

Hébergement

L'établissement dispose de 84 chambres médicalisées (76 en F1 bis et 8 en chambre double). Elles comportent un équipement sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite (lavabo, douche, W.C).

Chaque chambre dispose d'une sonnette d'appel et les passages réguliers des agents complètent ce dispositif de sécurité. Les chambres sont entièrement meublées (lit, chevet, table, fauteuil), mais vous pouvez apporter, si vous le souhaitez, du petit mobilier personnel (télévision, table basse, commode...). Des ascenseurs permettent l'accès aux étages des ailes de l'établissement.

L'animation

Au sein de l'établissement, un agent d'animation est présent du lundi au vendredi. Il propose de nombreux ateliers : jeux de société, atelier mémoire, atelier cuisine, chants, gymnastique douce, parcours de santé... Un programme complet est affiché chaque semaine dans l'établissement.

Nous organisons régulièrement des repas à thème et les fêtes traditionnelles sont aussi à l'honneur.

Des échanges entre établissements sont régulièrement organisés et des rencontres avec les écoles permettent des échanges intergénérationnels.

La restauration

Le petit déjeuner est servi dans la chambre à partir de 7h40.

Le déjeuner est servi à 12h00 en la salle à manger, une collation vers 15h30 et le dîner à 18h45.

Les menus sont affichés à la semaine au rez-de-chaussée de l'établissement.

Chaque résident a la possibilité de partager le repas avec ses proches sur simple réservation au secrétariat de l'accueil, 48 heures à l'avance.

Équipé d'une grande cuisine réunissant des normes d'hygiène strictes, les quatre cuisiniers du Sandron sauront régaler vos papilles tous les jours de la semaine. Vous attendent, des plats locaux et régionaux.

Le P.A.S.A

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (P.A.S.A) accueille dans la journée des résidents de l'E.H.P.A.D ayant des troubles du comportement modérés. Des activités sociales et thérapeutiques sont proposées au sein de ce pôle par deux Assistantes en Soins de Gériatrie, une psychomotricienne et une psychologue.

Les soins

L'équipe soin est composée d'une infirmière coordinatrice ainsi que de cinq infirmiers, accompagnés de plusieurs aides-soignants et agents sociaux. Ils sauront vous écouter et vous accompagner au quotidien dans les meilleures conditions.

Médecin coordonnateur

Un médecin coordonnateur est présent les mardis et jeudis de 8h30 à 16h00 pour coordonner les soins et assurer le suivi des résidents.

Soutien psychologique

Une psychologue est présente dans l'établissement deux jours par semaine.

La psychomotricienne

Une psychomotricienne est présente deux jours par semaine.

L'entretien

L'équipe d'entretien est garante de l'hygiène de l'établissement. Elle apporte un soin particulier à l'entretien de locaux, au service du petit déjeuner et au service à table.

Blanchisserie

Le « Sandron » est équipé d'une blanchisserie performante. Le linge du résident y est traité avec le plus grand soin in situ. Seul le linge plat est extériorisé. Chaque jour, deux lingères sont présentes pour assurer la propreté du linge aux normes R.A.B.C.

Maintenance

Un agent de maintenance est présent pour résoudre les problèmes techniques de l'établissement au quotidien. Il saura vous rendre service à bon escient.

Climatisation

Toutes les parties communes du « Sandron » sont climatisées. Cette climatisation assure une température constante même en période de forte chaleur.

Téléphone

Au « Sandron », chaque chambre est équipée d'une ligne téléphonique activable en interne.

Coiffure *

Un salon de coiffure tout équipé est disponible au rez-de-chaussée les mercredis et les jeudis après-midi.

* Prestataire extérieur.

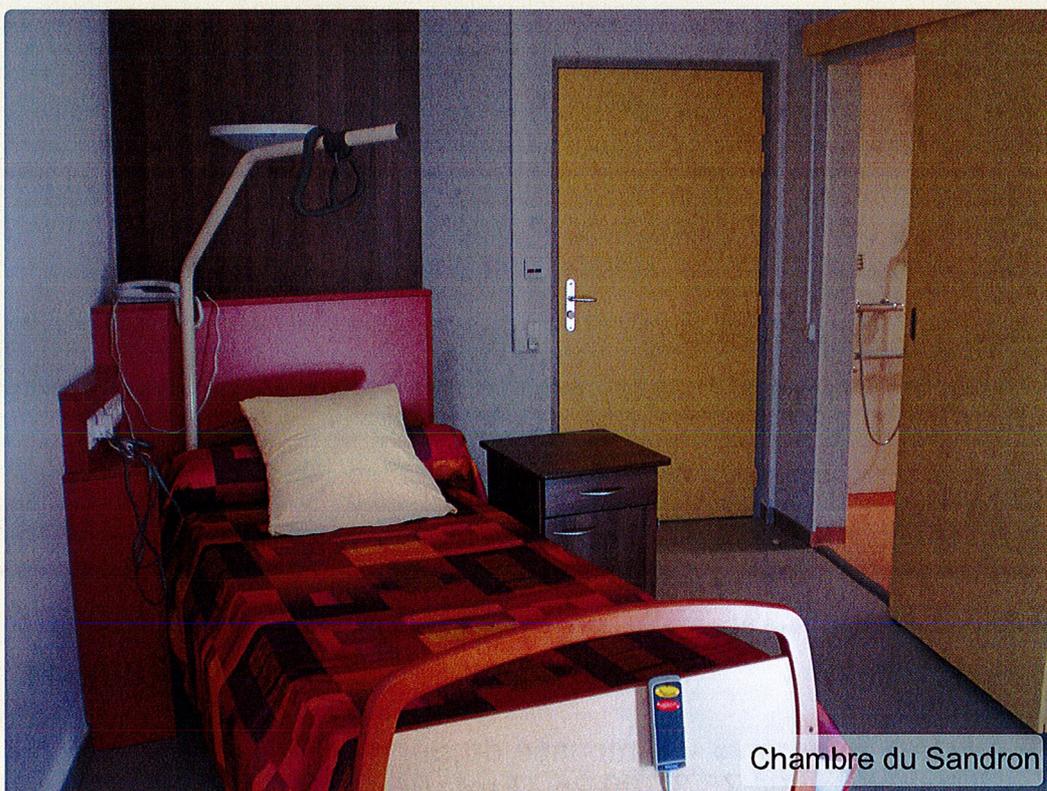
Institué par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et concrétisé par le Décret n° 2004-287 du 25 mars 2004 relatif au conseil de la vie sociale, le Conseil de la Vie Sociale est un outil destiné à garantir les droits des usagers et leur participation au fonctionnement de l'établissement d'accueil.

A quoi sert le Conseil de la Vie Sociale ?

Le Conseil de la Vie Sociale est un lieu d'échange et d'expression sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'établissement dans lequel est accueillie l'usager. Il est également un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des usagers. Le conseil est une instance collégiale et fonctionne de manière démocratique.

Le Conseil de la Vie Sociale est informé du projet d'établissement, il donne son avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement...

Les procès-verbaux du Conseil de la Vie Sociale de l'E.H.P.A.D le « Sandron » sont distribués aux résidents, aux familles et aux agents de l'établissement afin que l'information et la communication circulent auprès de toutes et tous.



Chambre du Sandron

Le square



E.H.P.A.D le « Sandron » - 1 Impasse du Sandron - 07 200 UCEL
Téléphone : 04.75.37.60.25 - Fax : 04.75.37.04.49
www.le-sandron.fr - info@le-sandron.fr